



Ouverture dominicale des magasins d'ameublement

Le projet de loi « pour le développement de la concurrence au service des consommateurs » dite « loi Chatel » a définitivement été adopté le jeudi 20 décembre 2007. Cette loi autorise désormais l'ouverture des magasins d'ameublement le dimanche.

Au-delà du débat déjà ancien sur le repos dominical, et au-delà de la difficulté pour une distribution généralement intra muros à gestion familiale moins structurée pour assurer une ouverture le dimanche, il faut noter que cette mesure répond aux besoins et attentes du consommateur pour des produits particuliers que sont le meuble et la décoration.

En effet, l'aménagement de l'intérieur est décidé en concertation au sein du couple. Or, celui-ci a plus de facilité de procéder à ces achats le dimanche d'où vraisemblablement une satisfaction majoritaire à la suite de la décision prise par le gouvernement français.

Souhaitons maintenant que ce même gouvernement prenne les mesures efficaces pour réduire le coût du travail en France afin que les industriels français profitent à plein de cette ouverture dominicale en étant les principaux fournisseurs des produits qui seront ainsi plus facilement achetés.

Henri Griffon est Président de l'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (UNIFA), Fédération membre du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI). Représentant plus de 90% de l'industrie française, le GFI se tient à disposition de tous les internautes intéressés par "l'ambition industrielle" de notre pays.